

Un regard éthique sur les motions soumises au vote du Congrès mondial de la nature 2025

*Rédigé le 2 octobre 2025 par les membres du Groupe Ethique en Action
du Comité français de l'UICN*

Ce document a été préparé par le Groupe de Travail Ethique en Action du Comité français de l'UICN dans l'esprit du [Manifeste](#) « L'avenir du vivant : nos valeurs pour l'action » (Marseille, 2021) et dans le cadre de la préparation du Congrès mondial de la nature qui s'est tenu à Abou Dabi (Emirats Arabes Unis) du 9 au 15 octobre 2025.

Objectifs

L'objectif de cette analyse est de fournir une lecture éthique transversale de l'ensemble des motions soumises au vote, au-delà de celles portées par les membres du Comité français.

Périmètre de l'analyse

Cela concerne les 138 motions sélectionnées pour le vote, dont 98 par voie électronique et 40 par vote à l'assemblée générale. Nous n'avons pas discriminé entre les deux catégories, il n'y avait pas de raison qualitative de le faire. Nous avons d'abord conduit une analyse générale de l'ensemble des motions ; puis, dans un second temps, nous avons réalisé une analyse plus fine sur un échantillon.

Première phase, l'analyse générale

Nous avons commencé par une interrogation des motions par mots-clefs :

- une seule contient le mot "éthique" dans son titre : la 056 *Promouvoir une relation éthique entre les êtres humains et les océans*,
- trois motions ont le mot "équitable" dans leur titre,
- Aucune ne contient le mot valeur,
- Deux contiennent le mot conflit,

- Huit contiennent le mot droit(s),
- Quatre, le mot patrimoine,
- Quatre, le mot politique (Policy).

Nous avons alors recherché si l'éthique, au sens d'un dialogue raisonné sur les conflits entre les humains et la nature, tenait néanmoins une place réelle dans les motions.

Le constat s'impose que la grande majorité des motions ne s'appuient pas explicitement sur l'éthique appliquée à la conservation. Pour autant, cela ne signifie en rien que l'éthique n'est pas prise en compte, bien au contraire ; mais c'est généralement de manière implicite.

On repère en effet dans les contenus la trace de concepts tels que le respect de la biosphère ou des valeurs divergentes entre humains, de l'équité, des droits des personnes....

C'est une bonne nouvelle mais il faut nuancer. De nombreuses motions, telle la 87 sur la biologie de synthèse, affirment qu'il faut "respecter les principes éthiques" ; mais c'est au sein d'une liste générale de principes à respecter, sans ordre prioritaire et sans précision ultérieure. Dès lors, cela questionne quant à l'importance de la considération accordée à l'éthique par les auteurs.

Il faut donc se demander pourquoi les motions ne font pas directement appel à l'éthique. Il faut se rappeler que ce sont des documents qui proposent à l'Union, à ses membres, aux organismes de l'ONU ou aux gouvernements, des actions concrètes pour résoudre des problèmes ou défis auxquels sont confrontées l'Union et ses membres. Bien que mise en jeu, l'éthique n'est pas directement concernée : les règles de l'Union veulent que les motions soient justifiées, les motifs exposés, appuyés sur des résolutions antérieures de l'UICN, ainsi que des textes juridiques et des rapports scientifiques.

Cependant, les fondements éthiques ou juridiques de ces textes ne sont pas rappelés ou discutés. Dans leurs argumentations subséquentes, les rédacteurs des motions n'explicitent pas les valeurs sur lesquelles ils se fondent. Un lecteur extérieur ne peut y accéder et risque donc de mal interpréter les auteurs. Retenons que l'éthique n'est pas avancée comme un argument majeur pour agir.

Est-ce volontaire ou est-ce dû à la forme-même, quasi juridique, des motions ? Ce serait à explorer.

Suggestion 1 : si c'était le cas, il serait envisageable de demander aux proposeurs de motions d'explicitier les valeurs éthiques qui fondent leurs propositions.

Seconde phase, l'analyse d'un échantillon

Le nombre de motions à analyser étant élevé (138) et les délais courts, il était nécessaire de trouver une méthode rationnelle autant qu'opérationnelle. Il devenait nécessaire de ne travailler que sur un échantillon, mais à la condition qu'il soit représentatif de l'ensemble.

Dans un premier temps, nous avons éliminé les motions dont l'objectif était interne au sein de l'Union (par exemple, obtenir un changement dans l'organisation), et celles dont l'objectif était à la fois très localisé et purement technique. Il est resté un total de 114 motions à considérer. Pour assurer la nécessaire représentativité de ces 114, nous avons choisi que l'échantillon constitue 20% de l'ensemble ; à partir de ce lot, nous avons produit une sélection aléatoire de 23 motions, randomisée par le logiciel Excel. Des membres volontaires du Groupe de travail les ont ensuite examinées, annotant chacune des motions.

Bien que l'échantillon soit de taille convenable pour être considéré comme représentatif de l'ensemble considéré, 20%, l'analyse que nous avons pu en tirer doit être qualifiée de préliminaire.

Sans livrer de conclusions définitives, nous pouvons partager quelques remarques issues de ce prudent exercice :

- Sur l'ensemble, on ne relève pas de motions dans lesquelles l'éthique est bafouée ou ignorée. Les motions manifestent au contraire, au-delà de faiblesses de formulation, en général une considération pour l'éthique. Comme on l'a mentionné plus haut, le respect de la biosphère, celui de la diversité des valeurs humaines, l'équité et la défense des droits sont très présents. C'est de fait ce qui réunit les membres de l'UICN, ce qui donne son sens au mot UNION dans UICN.
- Cette attention est plus prononcée dans l'exposé des motifs (les "attendu que") que dans les paragraphes opératoires. Cependant, l'action proposée n'est pas toujours évaluée quant à ses impacts conflictuels. Par exemple, une défense renforcée du pastoralisme doit garantir les droits des éleveurs locaux et autochtones. Cet impact est abordé dans la motion 008 mais dans les paragraphes 3b et 4c, qui ne sont que des phrases entre crochets, c'est-à-dire contestés, qui pourraient être éliminés avant le texte final à voter.
- Dans de nombreux cas, l'abondance des motifs (Attendus que, etc.) exposés en préalable rend confuses les intentions, tant sur le plan de la compréhension générale, qu'en particulier sur le plan de l'éthique sous-jacente. Par exemple, la motion 136 possède 12 sections de motifs.

Suggestion 2 : *pourrait-on les limiter, par souci de clarté et pour faire ressortir ce qui est important ?*

- Quand on a un intérêt envers l'éthique, on aime réfléchir selon des points de repère solides, comme les valeurs d'existence, de mémoire et d'avenir proposées dans notre manifeste "*L'avenir du vivant : nos valeurs pour l'action*", adopté par le Comité français en 2021. De ce point de vue, la majorité des motions de l'échantillon ne tient pas compte de ces valeurs.

Suggestion 3 : demander aux proposeurs des motions de justifier en quelques phrases en quoi leur motion s'inscrit dans les valeurs d'existence, de mémoire et d'avenir, telles qu'exposées dans le manifeste, texte de référence éthique.

Nous avons en outre regardé quelques motions hors échantillon.

N'entraient pas dans notre échantillon plusieurs motions de grand intérêt général, à grande portée. De manière prévisible, elles se retrouvent dans les 40 motions qui seront débattues à l'AG, et méritent une attention particulière.

- 087 "*Politique de l'UICN sur la biologie de synthèse*", à laquelle répond la motion 133 proposant un moratoire sur le génie génétique des espèces sauvages. Sans engager le Comité français, notre groupe de travail s'est prononcé pour la 133 et contre la 87. Il est intéressant que ces deux motions soient simultanément soumises à la délibération de l'AG ; les débats afférents sont une belle manifestation d'un fonctionnement démocratique : il paraît en effet difficile envisageable que les deux motions reçoivent toutes deux un vote favorable. Pour sa part, le GT Ethique en Action a rédigé une de position argumentée en soutien à la coalition internationale sur la 133 (voir <https://engineeringnature.org/>)
- 041 "*Développer une politique sur la géo ingénierie*" (cette dernière étant dans une phase préliminaire, sur le modèle de consultation de la 087). Il est intéressant de rapprocher les deux motions 041 et 087 : toutes deux reposent en effet sur des performances technologiques qui font rêver. Cependant, il faut se demander dans quelle mesure cette technophilie ne conduit pas à masquer les débats de fond parmi lesquels les questions éthiques doivent tenir une place importante.
- 042, sur la transition hors des énergies fossiles
- 098 et 099, sur l'approche "One Health".

Par ailleurs, ce congrès sera marqué par l'adoption ou le rejet de motions qui touchent l'économie, l'engagement des entreprises ou le financement des actions internationales, parmi lesquelles : 073, 079, 082, 084. La question des valeurs les justifiant mérite des explicitations plus explicites.

Notons aussi qu'une attention particulière est portée à la question des droits des peuples autochtones, avec des motions telles que 094, 096, 107, 138. Cette question

reste centrale au sein de l'Union et concerne évidemment l'éthique (respect des droits reconnus par l'ONU, équité, consentement éclairé, etc.)

Enfin, concernant le point signalé au départ, la seule motion qui soit dédiée à un sujet identifié comme éthique dans le titre, soit 056 "*Promouvoir une relation éthique entre les êtres humains et les océans*". Nous avons noté que cette motion, intéressante sur le fond, n'est pas claire dans son argumentation conceptuelle. Principalement, même si c'est dans le titre, on ne définit pas ce qu'est cette « relation éthique entre les humains et les océans ».

Heureusement, cette motion n'est pas la seule sur ce thème. On peut la rapprocher de la motion 062 "*Pour un océan, héritage de l'humanité*", qui apparaît comme étant plus solide dans son argumentaire. Cette motion s'appuie sur les concepts de bien commun de l'humanité et de patrimoine, idées importantes sur le plan de l'éthique, comme nous l'avons souligné dans le manifeste "*L'avenir du vivant*".

Avant de conclure, il faut rappeler que le GT Ethique en actions n'est pas un censeur qui distribue les bons et mauvais points. Il reste un groupe de bénévoles qui présente modestement (du fait des conditions très contraintes de son travail) le fruit des réflexions qui lui ont été demandées pour les partager largement et les approfondir avec tous.

Éléments de conclusions

Maintenant, quelques conclusions :

- 1) une présence solide de l'éthique dans les motions confirme ce qui était pressenti ; c'est satisfaisant ;
- 2) cette présence de l'éthique reste malheureusement bien plus implicite qu'explicite ; d'où
- 3) les propositions (« *explicitement les valeurs éthiques qui fondent les propositions ; limiter le nombre des "attendus"* ») qui visent une meilleure valorisation des fondements éthiques des actions portées et soutenues par l'UICN

D'où enfin, l'espoir et le souhait que ces réflexions irrigueront l'UICN déjà lors de son Congrès mondial à Abu Dhabi.